



c/o M. Bernard Gauvain
rue du Bourg
12 330 Salles-la-Source
www.ranimons-la-cascade.fr
ranimonslacascade@gmail.com
Tél : 06 84 32 99 79

187 adhérents, 964 signataires pétition

173 « J'aime » sur Facebook

Objet : relance dossier Salles-la-Source

Lettre recommandée avec AR

Monsieur Yves Delpérié,
Procureur de la République
Boulevard de Guizard
BP 3123
12031 RODEZ Cedex 09

Monsieur le Procureur de la République,

L'association que j'ai l'honneur de présider a eu à vous interpellé, par plusieurs courriers documentés, sur six points importants concernant la Société Hydroélectrique de Salles-la-Source et le dépôt d'un dossier d'autorisation d'une nouvelle installation, suite à la fin de la concession le 31 décembre 2005 :

- **Souçons grave de fraude comptable et fiscale concernant la société hydroélectrique de Salles-la-Source**
- **Questions autour de la sortie de redressement judiciaire de l'entreprise en 2008, au vu de tels bilans**
- **Absence de dépôt de ses comptes de 2013 au Tribunal de commerce (toujours non déposés à ce jour).**
- **Vente illégale d'électricité de 2006 à 2012**
- **Souçon grave de faux en écriture sur une lettre ministérielle du 17 mars 1999**
- **Absence de « Visite Technique Approfondie » du barrage, classé de catégorie D, obligatoire à compter du 1 janvier 2013 et concernant la sécurité de l'installation et des habitants situés en dessous du barrage.**

1/ Par courrier du 30 janvier 2015, vous avez bien voulu nous répondre sur les deux premiers points qu'une procédure était en cours à ce jour. **Quatre mois et demi plus tard, nous vous serions reconnaissants de nous indiquer où nous en sommes ?**

2/ Dans ce même courrier, vous nous écrivez que, concernant les comptes non déposés au 30 janvier 2015, « la société sera poursuivie par le Parquet de Rodez si elle ne régularise pas rapidement la situation. » Or, selon Infogreffe, ces comptes ne sont toujours pas déposés à ce jour. Nous vous saurions gré de nous indiquer ce **que vous comptez faire sur ce dossier ?**

Vous ajoutez dans votre lettre que « *contrairement à ce qu'indique notre courrier, seuls sont manquants les comptes du dernier exercice* ». Sur ce point, nous nous permettrons juste de vous rappeler que, comme nous vous l'avons indiqué dans notre courrier du 7 mars 2014 (dont vous avez accusé réception le 10 mars 2014), les comptes de 2012, toujours faux, n'avaient été déposés qu'à la fin janvier 2014, soit avec six mois de retard sur la date limite de dépôt.

3/ Enfin sur chacun des trois derniers points que nous avons signalés les 8 décembre 2014 (dont vous avez accusé réception le 10 décembre 2014) et 28 janvier 2015 (dont vous avez accusé réception le 4 février 2015), **il nous serait également précieux de connaître votre décision ?**

Notre association marquera le 27 juin prochain le cinquième anniversaire de sa mobilisation. Cela a été pour nous le point de départ d'une édifiante prise de connaissance du dossier. Les informations que nous avons pu livrer alors à l'opinion publique n'ont pas manqué de susciter de très nombreuses réactions d'indignation concernant tant le volet de la gestion administrative de cette affaire (des procès ont déjà été gagnés, d'autres sont en cours) que le volet civil et/ou pénal.

Nous vous serions vivement reconnaissants de nous apporter tous éclaircissements sur l'ensemble des points que nous venons d'évoquer d'ici cette date. Cela nous aidera à être le plus exacts possible dans les déclarations à la presse que nous serons amenés à faire à cette occasion.

Dans cette attente et vous en remerciant, veuillez agréer, Monsieur le Procureur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Conseil d'Administration,

le Président,

Bernard Gauvain